

## Protection des données et transparence

### Bulletin d'information, n° 22, octobre 2012

Le bureau des préposées à la protection des données et à la transparence vous adresse son bulletin d'information. Son but est d'informer les responsables LIPAD, systèmes d'informations et autres services intéressés par la protection des données et la transparence au sein des institutions publiques et parapubliques du canton de Genève.

Ce bulletin peut être transmis à toute personne intéressée.

#### Budget 2013 du préposé cantonal

Le préposé cantonal a transmis sa fiche budgétaire 2013, demandant le rétablissement des postes de son secrétariat permanent, à la Commission des finances du Grand Conseil. La préposée a défendu son budget devant la sous-commission des finances le 5 crt. En raison du renvoi du projet de budget du Conseil d'État par le Grand Conseil, les auditions devant la commission des finances ont toutefois été reportées sine die.

Voir ici le dossier déposé : <http://www.ge.ch/ppdt/comptes.asp>

#### Nos activités

##### Agrément (vidéosurveillance)

Utilisation de pièges photographiques par la Direction générale de la nature et de la faune (DIME)

[http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/AGREMENT\\_DGNP\\_2012\\_10\\_08\\_V.pdf](http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/AGREMENT_DGNP_2012_10_08_V.pdf)

##### Agrément (protection des données)

Dématérialisation des processus administratifs au sein des HÔPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENÈVE

[http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/AGREMENT\\_01\\_10\\_12\\_V.pdf](http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/AGREMENT_01_10_12_V.pdf)

#### Jurisprudence

##### Cour de Justice de l'Union européenne : <http://tinyurl.com/cbx9wlx>

Dans l'affaire C-614/10, la Cour a constaté que l'autorité autrichienne de protection des données, la *Datenschutzkommission* (DSK), ne remplissait pas les conditions d'indépendance exigées par la directive européenne de protection des données. La Cour a rappelé que l'institution, dans les États membres, d'autorités de contrôle indépendantes constitue un élément essentiel du respect de la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel ( voir l'arrêt du 9 mars 2010 en la cause Commission/Allemagne, C-518/07, Rec. p. I-1885, point 23). La Cour a jugé que la République d'Autriche a manqué aux obligations qui lui incombent en vertu de l'article 28, paragraphe 1, second alinéa, de la directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil, du 24 octobre 1995, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données : elle n'a pas pris «toutes les dispositions nécessaires pour que la législation en vigueur en Autriche satisfasse au critère d'indépendance concernant la Datenschutzkommission », plus précisément, en instituant un cadre réglementaire en vertu duquel

- le membre administrateur de la Datenschutzkommission est un fonctionnaire fédéral assujetti à une tutelle de service,
- le bureau de la Datenschutzkommission est intégré aux services de la chancellerie fédérale, et
- le chancelier fédéral dispose d'un droit inconditionnel à l'information sur tous les aspects de la gestion de la Datenschutzkommission.

**Tribunal fédéral**

**ATF 6B 256/2012** Le Tribunal fédéral confirme la condamnation d'un journaliste pour avoir violé le secret de l'enquête en publiant des informations relatives à une enquête pénale en cours.

~~~~~

**Législation**

~~~~~

**Ordonnance sur le personnel du Tribunal fédéral (OPersTF RS 172.220.114)**

Introduction d'une section « 15a Protection des données » comprenant quatre articles sur la protection des données personnelles, la conservation, l'archivage et la destruction, l'utilisation de l'infrastructure électronique et la désignation d'un Préposé à la protection des données :

<http://www.admin.ch/ch/f/as/2012/5413.pdf>

~~~~~

**Publications**

~~~~~

**Actualités du Préposé fédéral (PFPDT)**

**Transmission de données d'employés: le PFPDT adresse ses recommandations à cinq banques.** Le préposé fédéral, Hanspeter Thür, a passé à la loupe la transmission de données d'employés de banques suisses aux autorités américaines. Il a procédé à une série d'établissement des faits et émis des recommandations à cinq banques concernées : <http://tinyurl.com/9p77y9r>

**Actualités de la CNIL – Commission nationale de l'informatique et des libertés (France)**

**Règles de confidentialité de Google: une information incomplète et une combinaison de données incontrôlée.**

Après plusieurs mois d'enquête menée par la CNIL sur les nouvelles règles de confidentialité de Google entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> mars dernier, les autorités de protection des données européennes publient leurs conclusions communes. Elles recommandent une information plus claire des personnes et demandent à Google d'offrir aux utilisateurs un meilleur contrôle de la combinaison de données entre les nombreux services qu'elle propose. Enfin, elles souhaitent que Google modifie les outils utilisés afin d'éviter une collecte excessive de données : <http://tinyurl.com/93p3436>

**Zones bloc-notes et commentaires : les bons réflexes pour ne pas dérapier.** L'utilisation de zones de commentaires libres (dite également « zones bloc-notes ») est une pratique courante au sein de nombreux organismes. Elle permet par exemple d'assurer le suivi d'un dossier client ou de personnaliser la relation commerciale. Néanmoins, son usage comporte des risques au regard de la vie privée. La CNIL, qui a déjà sanctionné à plusieurs reprises des dérives, rappelle les réflexes à adopter :

<http://www.cnil.fr/la-cnil/actualite/article/article/zones-bloc-note-et-commentaires-les-bons-reflexes-pour-ne-pas-deraper>

**Monde numérique et respect de la vie privée.**

La CNIL et la Fédération des industries électriques, électroniques et de communication (FIEEC) ont organisé le 3 octobre 2012 une matinée de débat sur les nouveaux enjeux du développement des industries électriques, électroniques et de communication et de la vie privée. Sur des thématiques innovantes, qui recouvrent les projets d'urbanisme du futur, d'objets communicants et de gestion de l'énergie, la FIEEC et la CNIL souhaitent poser les bases d'une coopération d'un nouveau genre pour renforcer la confiance dans le numérique : <http://www.cnil.fr/la-cnil/actualite/article/article/monde-numerique-et-respect-de-la-vie-privée-la-cnil-et-la-fieec-ouvrent-la-voie-des-solutions-de>

**Actualités du Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Publication du rapport annuel 2011 en langue française : <http://tinyurl.com/cx48c89>

**Groupe de travail Article 29**

Le **Groupe Article 29** est composé de représentants des autorités nationales chargées de la protection des données, du Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) et de la Commission européenne. Dans le cadre de sa mission d'expertise, il a rendu un avis (en anglais) sur la réforme en matière de protection des données prévue par la Commission européenne, en fournissant de nouveaux conseils, notamment sur certains concepts clés en matière de protection de données, en procédant à des analyses et en proposant des alternatives plus appropriées : [http://ec.europa.eu/justice/data-protection/article-29/documentation/opinion-recommendation/files/2012/wp199\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/justice/data-protection/article-29/documentation/opinion-recommendation/files/2012/wp199_en.pdf)

## Publications diverses :

### Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC)

**Mise en œuvre de la cyberadministration : malgré un manque d'effectifs, les cantons sont en tête.** Afin de répondre aux besoins de la population et des entreprises en matière de cyberadministration, il convient d'augmenter les ressources en personnel, de mieux définir les responsabilités, notamment au sein de la Confédération et des communes, et d'améliorer la connaissance des bases légales. Telle est la conclusion de l'étude «Administration et e-government». Publication de cette étude, réalisée pour la quatrième fois par l'institut gfs.bern à la demande de la Conférence suisse des chanceliers d'État et de l'UPIC: <http://www.egovernment.ch/fr/dokumentation/studien.php>

### Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information MELANI

Le **rapport semestriel 2012/1** met notamment l'accent sur la recrudescence des vols de données aux dépens des PME, les obstacles à la communication avec la clientèle dus aux attaques de hameçonnage, la composante cyber du conflit au Proche-Orient, ainsi que les projets de coopération tant nationale qu'internationale en matière de sûreté de l'information : <http://tinyurl.com/8fny43v>

**École et protection des données personnelles : actes de la journée d'étude du 16 novembre 2011, Armi, Franca & Pagnossin, Elisabetta (éds). Neuchâtel : Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP), 2012.**

Le but de cette journée était de faire un premier tour d'horizon de cette très vaste problématique de la protection des données dans le cadre scolaire et du point de vue des préoccupations des chercheurs : <http://publications.irdp.relation.ch/ftp/1348642135123.pdf>

**Video- und GPS-Überwachung von Arbeitnehmenden, Marisa Tester, in Jusletter 3, 24 septembre 2012**

Les progrès techniques fournissent toujours plus de moyens aux employeurs de surveiller leurs employés. Les dispositions de droit du travail ainsi que celles relatives à la protection des données permettent une surveillance des employés uniquement dans un cadre bien précis, bien que les conditions détaillées soient controversées. La contribution offre un aperçu de la littérature ainsi que de la jurisprudence dans le domaine de la surveillance des employés au moyen d'une caméra vidéo et du GPS (en allemand). <http://jusletter.weblaw.ch/article/de/10637?lang=fr> (réservé aux abonnés).

~~~~~

## Conférences, formations et séminaires

~~~~~

### Atelier « Mise en œuvre de la LIPAD : rôles et responsabilités »

A la suite du succès rencontré par notre 5<sup>ème</sup> séminaire, les préposées sont heureuses d'annoncer la prochaine mise en place, début 2013, d'ateliers pratiques, ouverts à toute personne chargée de la mise en œuvre de la loi sur la protection des données et la transparence au sein de son institution (par exemple, responsable de la sécurité informatique, responsable des systèmes d'information, responsable RH, responsable LIPAD et son délégué, déclarant CatFich).

Information et inscription dans le prochain bulletin n°23 de novembre 2012

### Institut de droit européen des universités de Berne, Neuchâtel et Fribourg

**Droit de la protection des données : une introduction.** Principes de base du droit de la protection des données par Astrid Epiney, professeure, et discussion de cas et arrêts actuels par Vincent Robert, avocat.

Fribourg, 7 décembre 2012, 14h15 - 17h30 : <http://www.unifr.ch/webnews/content/41/attach/4922.pdf>

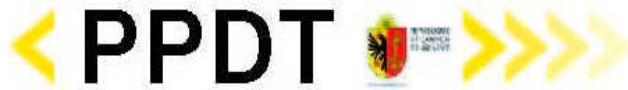
### GRIFES

**Big Data : opportunité et risques.** Lausanne, 6 novembre 2012 de 17h30 à 20h30

Renseignements et inscription : <http://www.aud-it.ch/grifes,manifestations.html>

### Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP)

L'AFAPDP organise sa 6<sup>e</sup> Conférence annuelle et sa 6<sup>e</sup> Assemblée générale à en partenariat avec la [Commission de contrôle des informations nominatives](#) et l'[Organisation internationale de la Francophonie](#).



Monaco, les 21, 22 et 23 novembre 2012 : [Programme prévisionnel des 21, 22 et 23 novembre 2012](#)

~~~~~

***Important***

*Ce bulletin d'information n'est pas un groupe de discussion. Nous ne transmettrons à personne les adresses ni ne les utiliserons à des fins commerciales.*

*Si vous désirez donner des informations pour un prochain numéro, envoyez un message avec une référence internet à : [ppdt@etat.ge.ch](mailto:ppdt@etat.ge.ch)*

*Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin vous pouvez vous désinscrire de cette liste de distribution en écrivant à : [ppdt@etat.ge.ch](mailto:ppdt@etat.ge.ch)*